



HAL
open science

Les Mouvements de laïcs en France jusqu'à la définition romaine de l'Action catholique

Anthony Favier

► **To cite this version:**

Anthony Favier. Les Mouvements de laïcs en France jusqu'à la définition romaine de l'Action catholique. Définir l'Action catholique avant le tournant des années vingt, Oct 2011, Lyon, France. halshs-00728538

HAL Id: halshs-00728538

<https://shs.hal.science/halshs-00728538>

Submitted on 6 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les mouvements de laïcs en France jusqu'à la définition romaine de l'Action catholique

Il s'agit d'une difficile et épineuse tâche de traiter des différentes expériences catholiques françaises qui ont précédé la formalisation, à partir de Pie IX, mais surtout sous les pontificats de Léon XIII, Pie X et Pie XI, dans les actes du Magistère, de l'Action catholique. Toute la difficulté consiste sûrement à ne pas sombrer dans une projection anachronique de l'Action catholique, et plus particulièrement de son surgen spécialisé : JOC, JAC ou JEC, sur les réalités sociales propres au XIXe siècle. L'autre difficulté tient sûrement à la recherche, peut-être un peu vaine, d'un «mythe des origines» qui n'existerait pas. Entre une floraison d'initiatives par le bas et leur intégration dans les textes pastoraux ou magistériels des prêtres, des évêques et des papes, il y a un aller-retour permanent qui empêche de donner une date claire de création. L'Action catholique n'est pas née ex nihilo des textes de papes même si ces derniers l'ont profondément structurée, en ont considérablement orienté le contenu et en ont tracé les limites. Nous sommes davantage face à une genèse longue et complexe qui procède par une ré-élaboration permanente d'éléments déjà présents en fonction de contextes nouveaux.

Dans cette histoire, la part des prêtres et des aumôniers ainsi que des militants produisant un récit cohérent et homogène ne doit pas être négligeable non plus. Avec l'Action catholique, nous sommes un peu comme avec la «Doctrine sociale de l'Église dont l'emploi contemporain date stricto sensu d'une lettre de Rome à l'évêque de Lille Monseigneur Liénart en 1929 mais dont on peut retrouver des traces à partir du pontificat de Léon XIII, voire, avant, dans l'œuvre pastorale de certains évêques ou catholiques d'avant-garde. La continuité s'acquiert par la théorisation des acteurs sociaux qui cherchent à établir des généalogies cohérentes dans des ouvrages qui font date. Pour l'Action catholique, on peut penser en effet à l'ouvrage de Monseigneur Garrone en 1960 qui offre un panorama historique harmonieux de la naissance et de l'organisation d'une action des laïcs catholiques sous le contrôle et l'impulsion des évêques français et du pape (Garrone 1960). Si cette perspective est éclairante et didactique, il est sûrement nécessaire d'en critiquer l'artificielle linéarité et de pointer le gommage mémoriel et historique qu'elle induit.

Où commence l'Action catholique ?

Comme Charles Molette le notait il y a déjà quelques décennies : «Si l'on voulait retrouver les premières manifestations d'une collaboration entre le clergé et le peuple chrétien pour l'accomplissement de l'Église, il faudrait remonter jusqu'aux origines du christianisme» (p. 6) (Molette 1968). Toutefois, sans remonter si loin, il semble facilement acquis qu'au cœur de l'expérience et de la réflexion des catholiques du XIXe siècle, une

borne chronologique s'impose d'elle-même. Il s'agit du surgissement, à partir de la Révolution française, de la modernité, entendue ici sous la forme d'un nouveau régime de libertés publiques et économiques incarné par un État libéral qui se démocratise progressivement. Ce dernier change à la fois les cadres de la légitimité politique (l'idée d'une Nation souveraine plutôt qu'un État chrétien) et impose au catholicisme romain un nouveau statut (fin des privilèges du clergé, abolition des pouvoirs temporels de l'Église, laïcisation progressive des institutions de l'État). L'Action catholique, à première vue, peut ainsi se rattacher à la multitude d'initiatives et de créations européennes qui surgissent pour défendre l'Église et un projet social de chrétienté face aux nouveaux cadres sociaux et politiques laïcisés. L'Action catholique serait donc l'un des aspects de la floraison d'initiatives intransigeantistes qui tentent de contrer les progrès de la sécularisation et de la libéralisation de la société du XIXe siècle.

Certains auteurs, comme Charles Molette, ont essayé d'établir une généalogie entre les congrégations mariales, notamment des jésuites, les confréries laïques et les sociétés pieuses nombreuses du catholicisme d'Ancien Régime, dont la plus célèbre est peut-être la Compagnie du Saint-Sacrement, et les mouvements de laïcs de la fin du XIXe¹. Néanmoins, il s'agit d'un exercice délicat. Ces sociétés de laïcs anciennement reconnues par l'Église continuent d'exister après la Révolution. Elles prospèrent même au XIXe surtout auprès des femmes et des enfants. Les Enfants de Marie et les Filles de Marie sont sûrement les oeuvres les plus répandues dans les diocèses français du XIXe siècle. Ces congrégations mariales et confréries peuvent reposer sur des laïcs mus par un idéal chrétien de diffusion de la foi et contribuer à un approfondissement spirituel individuel. Toutefois, elles s'insèrent dans le réseau des « oeuvres » paroissiales ou diocésaines, ou à la périphérie des congrégations religieuses, et sont donc étroitement contrôlées par les clercs et religieux qui les encadrent. Elles participent donc davantage du modèle de la paroisse d'oeuvres qui se met en place efficacement au XIXe siècle dans le catholicisme d'après la Révolution.

A l'autre extrémité du siècle, on tient classiquement la lettre-encyclique Il fermo proposito (11 juin 1905) adressée aux évêques d'Italie comme la naissance en tant que telle de l'Action catholique contemporaine². Dans le double contexte de la dissolution de l'œuvre du Congrès en Italie et du projet de loi sur la Séparation des Eglises et de l'État en

¹ cf. la partie de son introduction «Vers un apostolat séculier de laïcs» (pp.6-12), dans : MOLETTE, Charles (1968) *L'Association Catholique de la Jeunesse Française* (Paris : Armand Colin) 815 p. La première congrégation mariale officiellement reconnue par le Grégoire XIII date de 1584. Deux bulles pontificales de Sixte VI donnent définitivement aux congrégations mariales un statut juridique leur permettant un accroissement. La première congrégation mariale en France apparaît dans le collège de Clermont (jésuites) à Paris au XVIIe siècle. Elle se multiplie jusqu'à la suppression de la Compagnie de Jésus en 1763.

² Dans Il fermo proposito, Pie X écrit : «*l'action catholique (...) (se propose) de restaurer toute chose dans le Christ, constitue un véritable apostolat à l'honneur et à la gloire du Christ lui-même*». Pierre Pierrard pointe l'emploi pour la première fois en français dans une lettre de Pie X à Jean Lerolle président de l'ACJF (22 février 1907). Le terme entre à ce moment-là progressivement dans le vocabulaire ecclésiastique : la *Chronique du Sud Est* (1901) ancêtre de la chronique sociale a comme sous-titre «revue mensuelle d'action catholique» et la Maison de la Bonne Presse publie un mensuel intitulé *l'Action catholique* dès 1908. Voir : PIERRARD p. 124

France, Pie X, dont la devise est «restaurer toute chose dans le Christ», donne à l'expression le contenu qui la caractérise davantage au XX^{ème} siècle. Il l'éloigne de son objectif premier de défense stricte pour élaborer un programme plus large de réformes sociales et en concédant une autonomie, toute relative néanmoins, par rapport à la hiérarchie.

L'enjeu nous semble donc ici de comprendre le passage progressif de cette floraison de mouvements catholiques à une «Action catholique» en soi, organisée de manière centrale par Rome et les évêques, et théorisée plus spécifiquement par les papes comme la collaboration organisée et spécifiques des laïcs à l'apostolat du clergé. Comment les pontifes romains en sont-ils venus à accepter une nouvelle forme d'organisation des laïcs dans la société au prix de l'altération - ou d'une nouvelle compréhension - du schéma multi-séculaire d'une Église catholique fondée, avant tout, sur l'apostolat d'un clergé actif encadrant des laïcs à l'autonomie peu reconnue ?

Un problème de terminologie : «Première Action catholique», «mouvement catholique», «laïcat catholique» ?

Avant la formalisation par les papes eux-mêmes de ces expériences variées sous le terme d' «Action catholique», il nous semble donc préférable et plus pertinent, en se plaçant à la suite de Roger Aubert³ ou de Jean-Marie Mayeur⁴ d'employer le terme de «mouvement catholique» pour le XIX^e siècle :

«Par mouvement catholique, on désigne l'ensemble des idées, d'initiatives, de formes d'action et d'organisations des catholiques depuis les lendemains de la Révolution française. Qu'il donne ou non naissance à une expression politique, le mouvement catholique naît de la situation nouvelle faite aux catholiques dans la société libérale et est porteur d'une philosophie des relations entre l'Église et la société» (p. 95) (Mayeur 1986)

On retrouve également le terme «mouvement catholique» chez Yvon Tranvouez et dans la littérature spécialisée des années quatre-vingt (Tranvouez 1988). Dans un ouvrage plus récent, intitulé *Laïcat catholique et société française : les comités catholiques, 1870-1905*, Daniel Moulinet fait le choix d'employer l'expression «laïcat catholique» (Moulinet 2008). Cette expression que l'on retrouve ailleurs dans l'historiographie, partant d'une notion davantage canonique et théologique, a l'avantage d'englober une palette très large d'expériences sans pour autant utiliser le terme «mouvements» peut-être plus daté aujourd'hui. Dans un ouvrage plus ancien, Pierre Pierrard, dans un souci sûrement plus didactique que théorique, choisit, à plusieurs reprises et au risque de l'anachronisme, d'employer le terme plus problématique de «première Action catholique» (Pierrard 1988).

³ Roger Aubert, 'Pastorale et Action catholique', in Roger Aubert (ed.), *Nouvelle Histoire de l'Église. 5- L'Église dans le monde moderne (1848 à nos jours)* (Paris: Seuil, 1975), pp. 141-55.

⁴ Jean-Marie Mayeur, 'Mouvement catholique italien et mouvements catholiques européens', in Jean-Marie Mayeur (ed.), *Catholicisme social et démocratie chrétienne. Principes romains, expériences françaises* (Paris: Cerf, 1986), pp. 94-110.

C'est une expression que l'on retrouve dans l'Histoire religieuse de la France contemporaine de Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire pour qualifier « tout un dispositif d'œuvres, au sens très large, d'abord isolées, souvent d'initiative laïque, au milieu du XIX^{ème} siècle, puis systématisées par le clergé dans la perspective « sociale » des enseignements pontificaux de la décennie 1890 ; enfin dotées de structures, diocésaines et/ou nationales, pour donner de nouvelles bases à l'Église après la Séparation de 1905 »⁵.

L'Action catholique, fille du XIX^e siècle ?

L'Action catholique semble, en fait, sur le temps long l'aboutissement de plusieurs phénomènes qui traversent le XIX^e et placent l'Église dans une position nouvelle et inédite :

- l'éloignement progressif de la perspective de restauration des États ante-révolutionnaires et des pouvoirs temporels de l'Église qui pousse à la recherche de nouveaux leviers pour agir dans la société. L'idéal sacré, encore prégnant, du prêtre cantonne souvent le clerc dans les sociétés libérales au domaine religieux et laisse sa place à une vocation laïque spécifique et distincte à la fois de la vocation religieuse et de la vocation sacerdotale.
- les menaces que font peser sur l'organisation de l'Église catholique la laïcisation des États européens et qui conduit parfois à la suppression des ordres religieux voire parfois à la non-reconnaissance des congrégations religieuses,
- l'essor du pouvoir pontifical ainsi que le triomphe progressif de la tendance romaine et ultramontaine du catholicisme surtout après le Concile de Vatican I interrompu en 1870. Le pape se constitue comme la tête organisatrice du catholicisme et apparaît comme le plus capable de répondre à la situation nouvelle dans laquelle se trouvent les catholiques.
- les changements socio-culturels propres à l'industrialisation de la société du XIX^e qui offrent aux catholiques de nouvelles ressources et possibilités pour s'organiser que sont le savoir scolaire massifié, la presse, les transports, et la constitution d'espaces nationaux moins segmentés et fragmentés.
- quelques personnalités qui ont eu des intuitions nouvelles ou ont pu développer des projets pastoraux innovants (des papes, comme Léon XIII et Pie X, des évêques et des prêtres bien sûr, mais aussi des laïcs comme Frédéric Ozanam ou Albert de Mun).

⁵ Gérard Cholvy and Yves-Marie Hilaire (eds.), *Histoire religieuse de la France contemporaine. 2, 1880-1930* (Toulouse: Privat, 1986) 457 p.

Plan de la communication :

Le mouvement des catholiques au XIXe, entre permanences et évolutions	5
<i>Le XIXème siècle, un «siècle de curés» ?</i>	6
<i>L'engagement individuel des élites catholiques, prémisse d'une action organisée de laïcs ?</i>	7
<i>Le XIXème siècle, un catholicisme d'oeuvres plus que de mouvements ?</i>	8
Le derniers tiers du XIXème siècle : un changement stratégique et missionnaire ?	10
<i>Le renversement de la fin du siècle</i>	10
<i>Albert de Mun, les Cercles ouvriers et l'ACJF</i>	11
<i>Le Sillon de Marc Sangnier</i>	12
<i>L'organisation plus tardive et plus complexe des mouvements féminins</i>	13
Conclusion. L'entre-deux guerres ou la formalisation finale de l'Action catholique	14
Chronologie indicative	18
Bibliographie	21

Le mouvement des catholiques au XIXe, entre permanences et évolutions

L'archéologie de l'Action catholique au XIXe siècle est complexe. Elle repose sur le risque permanent d'anachronisme et de projection téléologique (tout devait aboutir à l'Action catholique). Toutefois, on peut avancer qu'il existe un engendrement complexe, peu linéaire, mais continu, entre des initiatives individuelles de clercs et de laïcs dans les sociétés du XIXe siècle qu'on appellera le mouvement catholique et l'Action catholique telle que le magistère finit par la formaliser⁶. A une grande échelle d'analyse, le XIXe siècle français n'est pas un siècle valorisant l'apostolat des laïcs. Néanmoins, des

⁶ « il demeure, comme le montre à l'envi l'histoire de l'Action catholique, que le mouvement catholique ne s'est pas développé selon un plan parfaitement élaboré au sommet et diffusé peu à peu au niveau des fidèles. Au contraire, la Hiérarchie a toujours eu à faire face à des multiples initiatives nées de la base et devant lesquelles il lui fallait prendre position : entériner ou condamner, contrôler ou croquer. » (p. 219) Yvon Tranvouez, *Catholiques d'abord : approches du mouvement catholique en France : XIXe-XXe siècle* (Paris: Editions Ouvrières, 1988) 264 p.

expériences révèlent une prise de conscience grandissante chez certains laïcs d'un devoir de collaboration complémentaire et accru avec le clergé.

Le XIXème siècle, un «siècle de curés» ?

Le XIXe siècle passerait davantage pour un «siècle des curés»⁷. L'institution catholique peut mobiliser efficacement d'autres personnels que des laïcs. Ce sont les prêtres qui portent le dynamisme du catholicisme qui cherche à ré-affermir sa position dans la société. Ce sont avant tout eux les bâtisseurs de sanctuaires, les fondateurs de congrégations religieuses, notamment féminines, les penseurs de la nouvelle situation des catholiques dans la société. Le système concordataire qui régit les rapports entre l'Eglise catholique et l'État (1801-1802) repose sur la reconnaissance officielle des évêques et des curés qui sont payés par l'État et sont, en quelque sorte, des fonctionnaires. Au contraire, les laïcs ou leurs confréries n'ont aucune existence légale reconnue dans le Concordat. Alors que le droit d'association n'existe pas officiellement avant le début du XXe siècle (1901) et que les congrégations sont tolérées, plus que légalement reconnues, l'Église s'appuie de manière légale et pérenne sur le cadre paroissial et le personnel sacerdotal pour assurer l'essentiel de ses missions pastorales de culte ou d'enseignement.

D'un point de vue canonique et théologique, en réaction aux tentatives de la Constitution Civile de Clergé des révolutionnaires français, de «démocratiser» l'institution catholique, l'Eglise française réaffirme les principes issus du Moyen-Age et confirmés par la Réforme Catholique. Il existe une différence fondamentale entre une Église «*enseignante*» composée de prêtres et d'évêques, qui disposent pleinement et totalement de l'autorité du Christ pour enseigner, gouverner et juger, et une Eglise «*enseignée*» composée de laïcs. Ces derniers doivent obéissance aux prêtres et accèdent principalement au Salut en participant aux sacrements, que dispensent les prêtres, et en suivant leurs enseignements. Les clercs peuvent ainsi faire preuve de scepticisme face à l'engagement des laïcs. Lors de la campagne menée par Charles de Montalembert et le Parti catholique entre 1843 et 1846, l'archevêque de Paris, Mgr Affre, peut accuser l'homme politique de «*laïcisme*» se référant à une doctrine hérétique du XVIe siècle (Pierrard 1988).

Si le XIXe siècle est le siècle des curés, il est aussi celui des «congréganistes». Cela est particulièrement vrai pour l'engagement catholique «*au féminin*» (Langlois 1984). Le congréganiste, s'il n'est pas prêtre, est dans une position intermédiaire entre le clerc et le simple baptisé. Il prononce des vœux, dont celui d'obéissance, et constitue une ressource humaine d'importance cruciale pour la bonne marche des œuvres scolaires ou charitables catholiques. Il s'agit peut-être d'un état intermédiaire avant l'apparition du militant laïc. Claude Langlois a pu ainsi parler du XIXe comme le «*moment où le statut des femmes, tant dans l'Église que dans la société, se transforme profondément. Entre la religieuse cloîtrée et la militante laïque se situe la congréganiste* » (Langlois 1984) (p. 643). L'Action catholique donnera d'ailleurs parfois le sentiment de substituer aux congrégations, tout

⁷ c'est ainsi que Denis Pelletier intitule le premier chapitre de son ouvrage sur les catholiques français depuis 1815 (pp. 6 à 20), voir : Denis Pelletier, *Les catholiques en France depuis 1815* (Repères; Paris: La Découverte, 1997) 125 p.

particulièrement dans le domaine de l'enseignement et de l'encadrement de la jeunesse, après la loi de 1901 et l'instauration du «délit de congrégation» qui ne sera supprimé qu'en 1941⁸.

L'engagement individuel des élites catholiques, prémisse d'une action organisée de laïcs ?

Dans la première moitié du XIXe siècle, il n'existe pas ou peu de mouvement catholique organisé en France en dehors des oeuvres de piété. L'engagement des laïcs concerne davantage des individus que l'on pourrait qualifier d'exception plutôt que des mouvements ou des associations. Avant 1830, on peut certes évoquer la «Congrégation» et ses différentes filiales (Société des bonnes œuvres, Société les bonnes études, Société des bons livres), mais leur action reste méconnue et elles ne survivent pas à la Révolution de Juillet. Pour certains auteurs, on peut toutefois la tenir comme la matrice de toutes les initiatives de renouvellement de la charité au XIXe siècle (Pierrard 1988). La Congrégation reste également aristocratique et élitaire dans son fonctionnement. Il s'agit de l'autre trait marquant de l'engagement des laïcs au XIXe siècle. Dès lors que la forme du régime est censitaire et où une minorité seulement de la population participe à la vie politique, l'institution catholique peut concentrer ses efforts sur les élites bourgeoises ou aristocratiques. Autant l'Action catholique du XXe siècle a pu connaître une relative démocratisation, autant le mouvement catholique du XIXe siècle repose avant tout sur une élite aristocratique, sociale et économique. Les grands noms du laïcat catholique français de l'époque se rattachent presque tous à la noblesse : Joseph de Maistre (1753-1821), Louis de Bonald (1754-1840), Alphonse de Lamartine (1790-1869), Charles de Montalembert (1810-1860), Alfred de Falloux (1811-1886), Armand de Melun (1807-1877). Comme le notait Pierre Pierrard :

«L'histoire de la première Action catholique, celle des notables est jalonnée de noms à particules : de Mathieu de Montmorency à Albert de Mun, Henri de Riancey, Charles de Montalembert et autres Auguste Guerrier de Dumast... Généralement fortunés, disposant de loisirs, ces aristocrates ont reçu une éducation physique, intellectuelle, religieuse qui leur permet d'arpenter un champ de réflexion et d'action inabordable pour les catholiques plébéiens» (p. 24) (Pierrard 1988)

Il existe toutefois des exceptions notables comme Emmanuel Bailly (1796-1861) dont l'action avec sa femme à Paris auprès des étudiants aura une importance capitale sur des personnes comme Frédéric Ozanam. Quoiqu'il en soit, ces élites catholiques peuvent

⁸ La loi de 1901 portant sur le droit d'association a institué un «délit de congrégation» pour les associations à caractère religieux non autorisées. Sous la présidence du Conseil d'Emile Combes (1901-1904), il fut appliqué avec beaucoup d'exil les lois et ne régularisent qu'avec une très grande parcimonie les congrégations existantes. Sa politique entraîne un phénomène d'exil des congrégations religieuses de la France, voir : Christian Sorrel, *La République contre les congrégations. Histoire d'une passion française, 1899-1904* (Paris: Cerf, 2003) 266 p. Appliqué avec beaucoup moins de vigueur après la première Guerre mondiale, le délit de congrégation fut supprimé sous l'Etat français (1941), décision qui fut maintenue à la Libération.

disposer de journaux et accéder à des revues où ils ont des tribunes. Ils sont présents dans les académies nationales ou provinciales. Ces notables sont d'une certaine manière nécessaires à l'Église catholique au moment où le niveau des séminaires reste faible. Faute d'un parti catholique clairement institué et l'échec relatif des essais de partis démocrates chrétiens autour de 1848, de grands notables catholiques dont Montalembert et Falloux constituent les figures les plus emblématiques, se font les défenseurs des intérêts catholiques, notamment autour de la question de la liberté scolaire. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, l'élévation du niveau du clergé et la mise en place de congrégations mieux adaptées aux réalités de la société contemporaines comme le débat d'idées (l'ordre des dominicains restauré par Lacordaire) ou le journalisme (les Augustins de l'Assomption ou assomptionnistes du père Emmanuel d'Alzon) amoindrissent peut-être le besoin de s'appuyer sur des laïcs pour répondre à des missions pastorales.

Le XIXème siècle, un catholicisme d'oeuvres plus que de mouvements ?

Si l'organisation complémentaire prêtres/laïcs informe toujours l'action de nombreux catholiques, il faut relever la figure de plusieurs laïcs catholiques créant de leur propre initiative des œuvres adaptées au monde moderne. Ce faisant, ils font s'élever le degré d'engagement du laïcat dans l'apostolat catholique. Il apparaît assez clair aujourd'hui que la Société de Saint-Vincent de Paul, créée par Frédéric Ozanam en 1833, a revivifié l'action des catholiques issus de la bourgeoisie (Brejon de Lavergnée 2008; Cholvy 1985a). Dans les années 1830-1840, prenant suite de la Congrégation de la Restauration, émerge de façon générale la galaxie protéiforme et complexe des œuvres paroissiales de jeunesse et de patronages des milieux ouvriers et populaires par des bourgeois catholiques. Marqués par la Révolution française, convaincus que la société du XIXe est en déréliction et qu'il faut en réparer les erreurs, les catholiques sociaux mettent sur pied une véritable stratégie missionnaire de reconquête. Les hommes d'œuvres élaborent les premiers organismes caritatifs à destination des plus vulnérables (enfants des milieux populaires ou vieillards). Ils occupent d'autant plus facilement le terrain que l'État s'en désintéresse. Ces œuvres peuvent être créées à la fois par des laïcs engagés comme Armand de Melun avec le concours de religieux ou des prêtres s'éveillant à la question sociale (Cholvy juillet-décembre 1982; Duroselle 1951).

Armand de Melun, s'il envisage, un temps, de fonder une congrégation laïque d'hommes se dévouant au service des pauvres sur le modèle des chevaliers de Malte, préfère finalement y renoncer. Il refusera également la proposition de Mgr Affre de le faire rentrer dans les ordres sans passer par le séminaire. Dans ses mémoires, il précise sa conception des rapports entre clercs et laïcs. Il exprime une confiance quant au rôle de sanctification des prêtres qu'il ne semble pas remettre en cause mais il cherche à mettre au jour le rôle spécifique et complémentaire d'un laïcat vu comme «l'avant-garde de l'armée de Dieu» :

«il me semblait que cette pensée qui s'était emparée de moi, le retour de la société moderne au christianisme, du peuple, de l'ouvrier du pauvre à l'Église, créait aux hommes de bonne volonté comme une fonction nouvelle, dont le but

serait d'appeler les ignorants dans la maison de Dieu, de les conduire jusqu'au seuil, de les remettre dociles et convaincus entre les mains des ministres de la religion que de notre temps, cette fonction devait appartenir aux laïques, et qu'il me fallait prendre une place dans cette avant-garde de l'armée de Dieu» (Pierrard 1988) (cité p. 20)

Engagé dans un projet de reconquête, le catholicisme français accorde finalement bien sa place aux laïcs mais dans cette forme pastorale qui est l'œuvre. Ce modèle valorise l'action des laïcs dans une paroisse protégée des influences extérieures. L'œuvre repose en effet sur une relation plutôt négative à la société sécularisée. Comme le note significativement Monseigneur d'Hulst : «la paroisse de l'avenir sera un groupe d'œuvres» dont le but est de «créer artificiellement des milieux dans lesquels la vie surnaturelle puisse se développer librement»⁹. Pie IX manifeste également sa volonté ferme de conserver le caractère confessionnel des œuvres et les mises en garde contre une collaboration des catholiques à des œuvres neutres ou laïques. Cette dynamique défensive a pu être accentuée par le Syllabus qui suit la lettre-encyclique Quanta Cura de 1864 et appelle les catholiques à ne pas transiger avec les erreurs du monde moderne.

L'historiographie peine d'ailleurs à trancher sur le bilan de ces patronages : «ghetto ou vivier» selon le titre d'un colloque célèbre portant sur la question (Cholvy 1988) ? Le patronage a-t-il formé ou conformé des générations de catholiques ? enfermé dans l'orbite des prêtres ou affermi l'autonomie des laïcs ? coupé ou ouvert au monde ? Les œuvres paroissiales introduisent à des valeurs catholiques et proposent un idéal de vie chrétienne, quitte à s'adresser à une élite de persévérants plutôt qu'aux masses sécularisées. Les mouvements, quant à eux, viseront moins à faire naître des groupes pieux et fraternels qu'à préparer une action qui irait vers l'extérieur. Néanmoins, cette opposition reste en partie artificielle car c'est bien au sein des œuvres et de leurs congrès que s'élaboreront des innovations pastorales qui sont capitales dans l'essor de l'Action catholique contemporaine. Dans la dernière partie du siècle, René Rémond a pu ainsi montrer l'importance des congrès ecclésiastiques de Reims et de Bourges en 1898 et 1900 dans le renouvellement des formes de l'apostolat des laïcs (Rémond 1964).

Si, au XXème siècle, certains mouvements d'Action catholique peuvent être particulièrement critiques de la «paroisse d'œuvres» héritée du XIXème, s'ils l'accusent de paternalisme ou de repli frileux sur un pré carré chrétien, cela peut provenir d'une logique identitaire et mémorielle davantage qu'une réalité sociale et historique véritablement documentée et valable localement. Dans l'entre-deux guerres, des mouvements sont introduits pour combattre l'excès de sport et la dimension laïque dans les patronages et les recentrer sur la formation chrétienne. Cela est particulièrement vrai pour le guidisme et le scoutisme. De même, la génération d'entre-deux-guerres de mouvements d'Action catholique spécialisée garde pour cadre majeur de son action la paroisse, ce que ne manquent d'ailleurs pas de relever les abbés Godin et Daniel appelant au sursaut missionnaire dans leur constat désolé d'une France qualifiée de

⁹ cité dans Jean-Marie MAYEUR p. 145 mais tiré de : Mélanges Oratoires, t.III, Paris, 1900, p. 112

«terre de mission» dans leur ouvrage de 1940. Il est donc impropre à plus d'un titre d'opposer trop rapidement catholicisme de mouvements du XXe et catholicisme d'œuvres du XIXe.

Le derniers tiers du XIXème siècle : un changement stratégique et missionnaire ?

En France, l'organisation de l'Action catholique ne peut pas se comprendre en dehors du contexte propre du dernier tiers du XIXe siècle marqué par le choc de 1870 et l'essor d'un régime républicain perçu comme hostile par une majorité de catholiques. La réflexion des catholiques français sur leur action dans une société dont ils ont le sentiment qu'elle leur échappe devient vive et pousse à une action organisée au plan national et international selon le modèle proposé par le pape dont les encycliques précisent de plus en plus les volontés.

Le renversement de la fin du siècle

L'éloignement des espoirs d'une restauration monarchique dans les années 1870-1880, le contrecoup patriotique de la défaite contre la Prusse et les succès grandissants de mouvements politiques ou syndicaux porteurs d'une critique anti-cléricale concourent à stimuler les initiatives catholiques. L'idéal de reconquête catholique combine alors des motifs proprement religieux et un souci de régénération patriotique et nationale. Les catholiques français sont aussi appelés à l'innovation par les pontifes romains qui amorcent alors une inflexion d'ordre stratégique. A partir de Léon XIII, les papes, revenant sur les formulations les plus intransigeantes du Syllabus de 1863, appellent les catholiques pas tant à former une contre-société qu'à l'investir de l'intérieur, de manière capillaire, afin de la changer dans un sens favorable à leurs intérêts et travailler ainsi à l'émergence d'un nouveau type de société chrétienne. Cette thématique de la «nouvelle chrétienté» irriguera l'action des catholiques jusqu'à seconde Guerre mondiale, au moins. L'appel fait par Léon XIII dans Rerum Novarum (1891) à s'investir dans le syndicalisme et l'action sociale a, sans conteste, favorisé en France l'émergence d'une nouvelle génération de catholiques sociaux. Le ralliement à la République, entamé en 1889 et ouvertement permis par Rome et l'encyclique Inter sollicitudines en 1892, met les catholiques dans une situation nouvelle. Les dernières années du siècle redonnent ainsi naissance à la démocratie chrétienne (Mayeur 1980; Montuclard 1965). Se pose désormais avec acuité la question de la formation à la doctrine sociale de l'Église des laïcs en amont de leur engagement politique ou syndical. Entre syndicalisme, partis chrétiens démocrates et mouvements de jeunesse il faut créer des liens et des passerelles.

Cette époque peut être ainsi vue comme la matrice de mouvements nouveaux qui auront l'importance capitale pour tout le laïcat catholique du XXe siècle. Parmi ces mouvements, trois se distinguent sûrement : les Cercles Ouvriers, l'Association Catholique de la Jeunesse Française et le Sillon. Ces expérimentations, si elles peuvent rester numériquement marginales dans un catholicisme encore très classiquement organisé

autour de la paroisse, développent des modes d'action novateurs dont la fortune sera grande au XXème siècle. Elles reflètent également le basculement des catholiques dans un ère démocratique où la vie politique s'organise moins autour des notabilités et des réseaux sociaux d'appartenance comme au XIXème siècle qu'un libre choix critique. Les différentes crises que traversent les catholiques de la politique de la laïcisation scolaire de Jules Ferry à l'affaire Dreyfus, de l'expulsion des congrégations à la séparation de 1905, les poussent à s'organiser d'une nouvelle façon à la fois dans la défense de leurs intérêts que dans la formation d'une élite engagée. Les nouveaux mouvements peuvent être vus comme la mise en place d'une éducation extra-scolaire qui doit permettre une meilleure formation de la jeunesse catholique.

Albert de Mun, les Cercles ouvriers et l'ACJF

Albert de Mun occupe une place centrale dans le renouvellement des formes d'engagement des catholiques français dans la fin du XIXe siècle. Sa trajectoire biographique est significative de ce qui a pu produire pour toute une génération de catholiques basculant d'une ligne intransigeante, perçue extérieurement comme conservatrice, à un engagement catholique social (Levillain 1983). On retrouve chez Albert de Mun, cette angoisse née de la défaite de 1870 et le sentiment que les milieux populaires échappent à l'Eglise catholique. En fondant l'oeuvre des cercles catholiques ouvriers, avec l'aide du religieux de Saint-Vincent de Paul Maurice Maignen et de l'officier René de la Tour du Pin, l'aristocrate catholique n'agit pas qu'au nom de détresse sociale et l'action charitable qu'un souci de régénération sociale. Chaque cercle d'ouvriers chrétiens est doublé d'un «comité» de bourgeois. L'autonomie des ouvriers, même chrétiens, n'est pas de mise et les cercles reposent, selon l'expression même de de Mun, sur le «dévouement de la classe dirigeante à la classe ouvrière», c'est-à-dire un idéal catholique et social de collaboration de classe. Les cercles se rattachent ainsi au mouvement des patronages qui les ont précédés. Ils font tout pour que les ouvriers ne fréquentent pas les cabarets le dimanche en proposant des distractions «morales» et des exercices de piété. Les cercles peuvent proposer également quelques services sociaux. Mais l'oeuvre des cercles induit un changement à deux niveaux. Tout d'abord, elle repose sur une entière initiative de laïcs ce qui ne manque pas de susciter la froideur de nombreux évêques. De plus, les cercles ouvriers font de la question ouvrière la question sociale par excellence. Aux yeux d'Albert de Mun et comme le rappelle Yvon Tranvouez «la question ouvrière est le fruit de la Révolution bourgeoise, libérale et individualiste et elle ne sera résolue que par la Contre-Révolution populaire, catholique et associative» (Tranvouez 1988) (p.56). Mais paradoxalement, on peut tenir les cercles ouvriers par les débats qu'ils ont suscité et les contacts qu'ils ont créés comme une des matrices du syndicalisme catholique. Après une première phase de diffusion (18 000 membres, dont 15 000 ouvriers, répartis en 130 comités et 150 cercles en 1875), les années 1880 sont marquées par un relatif essoufflement. Les cercles mobilisent surtout une élite sociale catholique (issue de la bourgeoisie des magistrats et des officiers) et très peu d'hommes de milieu populaire travaillant véritablement dans la grande industrie. Ils

attirent davantage des employés de petits commerces ou des hommes gravitant à la marge des paroisses et des communautés religieuses (sacristains, employés).

En 1886, la constitution de l'Association Catholique de la Jeunesse Française ou ACJF par Albert de Mun et Henri Bazire cherche à relancer le projet en mobilisant les meilleurs éléments de la jeunesse catholique. Le mouvement reprend plusieurs thèmes des cercles ouvriers, notamment le rétablissement d'un ordre social chrétien, mais accepte le ralliement prôné par Léon XIII à la République. L'ACJF connaît un développement rapide passant de 1 500 adhérents au congrès d'Angers en 1887 à 140 000 adhérents revendiqués et 3 000 groupes locaux à la veille de la première Guerre mondiale (Molette 1968). L'Action catholique du XXe siècle sera redevable à l'ACJF de plusieurs éléments. Le premier tend peut-être à la forme organisationnelle de l'association. Cette dernière a son bulletin, ses groupes locaux, ses fédérations régionales et ses rencontres nationales, un réseau de correspondants ecclésiastiques appelés aumôniers, des recollections, des retraites, différents éléments que l'on retrouvera de manière fixe dans les divers mouvements organisés d'Action catholique. D'autre part, l'ACJF, dont la devise est «piété, étude, action» valorise la formation de ses membres à l'enseignement des papes dans les encycliques avant tout engagement social.

Le Sillon de Marc Sangnier

Fondé par un groupe d'étudiants catholiques du Collège Stanislas autour de la figure de Marc Sangnier, de manière officieuse dès 1893 et de manière formelle à partir de 1898, le Sillon se rattache à la pépinière des initiatives catholiques des années 1890. Là-encore, on pourrait relever l'importance des continuités entre les «comités» et les «petits cercles» qu'institue le mouvement et les oeuvres et patronages du XIXème siècle (Caron 1966). Mais il importe de noter les évolutions dont le Sillon se fait le porteur dans le laïcat catholique (Mayer 2007). Les groupes d'études se caractérisent par la possibilité laissée aux ouvriers et étudiants de se côtoyer. Le Sillon traduit la démocratisation grandissante de la société française. On retrouve ainsi les sillonnistes dans la création des Instituts Populaires pour concurrencer les Universités Populaires des socialistes. Les catholiques participent par le Sillon à l'«utopie d'un savoir démocratique qui saisit la société française» (Duriez et al. 2005) (p. 25). Il ne faut toutefois peut-être pas exagérer l'innovation contenue dans la posture égalitaire du Sillon. Les catholiques sociaux du XIXème siècle, même si leurs différents mouvements peuvent être qualifiés de paternalistes, avaient déjà eu l'intuition qu'il serait impossible que l'Église reconquière les mouvements populaires sans abandonner une posture trop hiérarchique¹⁰.

Ce qui caractérise peut-être davantage le Sillon, c'est qu'il veut s'adresser aux «indifférents» et leur faire découvrir par l'action sociale la foi chrétienne. L'Abbé

10 Dans une lettre du 30 septembre 1846, Armand de Melun notait déjà : «j'ai recueilli la conviction qu'il était bien difficile d'agir sur l'ouvrier lorsqu'il est homme fait autrement que par l'association mutuelle», Jean-Baptiste Duroselle, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)* (Paris: Presses Universitaires de France, 1951). (cité pp. 215-216)

Desgranges, un prêtre silloniste lyonnais, cherchant à expliquer la particularité du Sillon note :

« Ce que nous voulons faire, c'est bien là que nous découvrons l'originalité des méthodes du Sillon c'est forcer la sympathie et l'estime des indifférents et des adversaires eux-mêmes. Non seulement nous voulons montrer que notre christianisme renferme seul la solution des problèmes que la démocratie se pose avec tant d'anxiété mais, par notre action sociale, nous entendons résoudre peu à peu ces problèmes par notre propre compte en puisant dans nos croyances l'inlassable dévouement qu'il nous faudra déployer. Ainsi nous montrerons au peuple que le Dieu inconnu qu'il adore sous les noms de solidarité, de fraternité et de justice n'est autre que le Christ dont des préjugés et des mensonges ont réussi à défigurer à ses yeux l'image divine» (Tranvouez 1988) (cité pp. 97-98)

Néanmoins, le Sillon s'avance sur terrain plus délicat lorsqu'il propose aux laïcs de prendre en charge la totalité de l'activité du mouvement. Dans la condamnation par Pie X en août 1910 le pape ne manque pas de relever parmi les motifs de condamnation, outre la personnalisation excessive du mouvement autour de Marc Sangnier, la prétention à échapper au contrôle de la hiérarchie ainsi que le renversement entre les rôles de prêtres et de laïcs. Il reste néanmoins un mouvement dont la portée mémorielle sera forte chez les militants catholiques durant tout le XXème siècle.

L'organisation plus tardive et plus complexe des mouvements féminins

Si des historien.ne.s ont noté l'adaptation du mouvement catholique aux nouvelles conditions offertes par une République, faut-il y voir une des causes d'explication du relatif retard dans l'organisation de l'Action catholique des femmes, de fait écartées, de la vie citoyenne de la société ? Cela tient-il également du relatif désintérêt de l'historiographie à l'égard des mouvements féminins qui les maintient dans l'ombre de la postérité ? Il faut dire qu'il n'existe pas en France un équivalent féminin de l'ACJF. Jacqueline Roux qui a étudié la mise en place des fédérations diocésaines de jeunes filles entre 1904 et la seconde Guerre mondiale note plusieurs phénomènes (Roux 1995). Globalement, le clergé, moins inquiet de la déprise féminine que de la déprise masculine, garde longtemps sa confiance dans les œuvres de piété comme les Enfants de Marie héritées du XIXème siècle. L'investissement des femmes de la bourgeoisie et de l'aristocratie - les «dames» catholiques - a pu se renouveler, dès les années 1890, au sein de la Ligue Patriotique des Françaises ou la Ligue des Femmes Françaises (Dumons 2006). Qu'en est-il des autres milieux sociaux ? Jacqueline Roux montre bien comment localement des prêtres commencent à être sensibles à l'essoufflement des oeuvres féminines même dans les régions réputées comme pratiquantes. Dans les diocèses qu'elle étudie, le nombre de patronages diminue après la première Guerre mondiale. Certains usages des congrégations peuvent apparaître comme désuets si ce n'est anachroniques (interdiction faite aux membres de se rendre aux bals par exemple). Les effets de la scolarisation se font également sentir chez les filles des milieux populaires. Pour les prêtres, les exercices

de piété (chapelets, neuvaines, prières mariales) s'ils ont leur valeur propre ne permettent pas aux jeunes filles de rendre compte avec intelligence de leur foi et de résister aux sollicitations du monde. Elles aussi doivent aussi accéder aux cercles d'études. L'historienne rapporte ainsi un texte significatif paru dans le périodique la Bannière de Marie de 1907 :

«Pour ne parler que des congrégations d'Enfants de Marie, n'est-il pas vrai qu'au lieu de donner à leurs membres une forte formation intellectuelle (à l'élite, pour le moins), on a fait jouer trop exclusivement les ressorts du sentiment et du cœur ? [...] Tandis que l'esprit du monde, caché ou étalé dans les faits divers du journal impie, sous la couverture jaune d'un roman à la mode, jusque dans les conversations de la rue et de l'atelier, montant comme une inquiétante marée [...] il n'a été guère adopté comme plan de défense que [...] la fuite : tactique purement négative [...] et puisque l'indifférence et le scepticisme arrêtaient jusqu'aux Enfants de Marie dans la pratique de leurs devoirs, n'aurait-il pas fallu par-dessus tout faire des jeunes filles instruites de leur religion, renseignées sur les objections courantes et capables de les réfuter lorsqu'elles se présenteraient, dressées même pour cet apostolat, des jeunes filles conscientes en un mot ?» (Roux 1995) (cité pp. 48-49)

Au coeur du renouveau des œuvres féminines, on trouve plusieurs tentatives comme l'essor des groupes de «noëlistes» (190 en 1911, 320 en 1918, 452 en 1920) (Roux 1995). Créé en 1886 par le père Vincent de Paul Bailly, le journal Le Noël fédère rapidement un certain nombre de groupes locaux de correspondantes, s'appelant entre elles «noëlistes», qui prennent l'habitude d'échanger sur des problèmes sociaux et/ou religieux et se retrouver dans des pèlerinages. En 1904, l'Union noëliste naît officiellement. Localement, dans des diocèses, se constituent également des «fédérations» de jeunes filles aux noms divers même si prédominent les références à Jeanne d'Arc dont le culte grandit dans les années vingt : Union Jeanne d'Arc dans la Marne, Fédération Jeanne d'Arc dans le diocèse de Verdun, etc. Toutefois, une «ACJF féminine» ne parviendra jamais à se mettre véritablement en place au niveau national en dépit des tentatives de plusieurs clercs, qu'ils soient directeurs diocésains d'oeuvres ou évêques. Le pape Pie XI lui-même appelle à plusieurs reprises, en vain, à la constitution d'un tel mouvement (Roux 1995). S'il n'y a pas eu de mouvement général et national d'Action catholique de la jeunesse féminine c'est peut-être que le contexte avait changé et que la priorité allait plus dans les années vingt à l'Action catholique spécialisée (JOCF ou JACF) qu'à l'Action catholique générale.

Conclusion. L'entre-deux guerres ou la formalisation finale de l'Action catholique

Il faut donc rattacher le passage du mouvement catholique à l'Action catholique à proprement parler aux changements socio-culturels qui affectent les catholiques Français à la charnière du XIXème et du XXème siècle. Une série de facteurs externe et interne,

allant de la démocratisation de la société à la nouvelle situation faite aux catholiques après la Séparation, pousse le clergé à accepter une action collaborative des laïcs dans des mouvements organisés. Ces derniers sont pensés comme des éléments de reconquête de la société et de reconstitution possible d'un ordre chrétien. L'Action catholique fait paradoxalement entrer dans la modernité sociale (presse, transports, rassemblements) la galaxie des œuvres qu'avaient créées catholiques sociaux ou prêtres visionnaires, en en mettant à jours certains éléments comme les comités d'études. Elle adopte aussi une posture plus offensive à l'égard de la société.

Il n'est pas étonnant d'une certaine manière que l'histoire de la première génération des mouvements d'Action catholique soit également marquée par la suspicion du clergé si ce n'est des condamnations romaines. Entre formation à la doctrine sociale de l'Eglise, désir de reconquête et engagement politique, le lien est ténu. La question d'un parti catholique français, qui avait déjà hanté le XIXème siècle, se repose dès les débuts de la Troisième République. Les évêques français et Rome perçoivent rapidement les risques que représenteraient un parti unique de catholiques, les divisions entre catholiques que sa constitution pourrait créer, et, de façon général, des dérives qu'entraînerait tout primat du politique sur le spirituel. De la condamnation du Sillon (1910) à celle de l'Action française (1926), le magistère entend bien rappeler quelles limites il entend poser à l'action des catholiques dans la société. En 1931, l'organisation du Conseil central de l'Action catholique auprès de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques, avec comme secrétaire général le Chanoine Lecourbe, marque en quelque sorte la fin d'un premier processus de formalisation. Cela correspond chronologiquement au pontificat de Pie XI (1922-1939) qui, plus que tous ces prédécesseurs, donne une feuille de route précise et détaillée à l'Action catholique dans une série de rencontres personnelles, de discours et d'encycliques. Le poids intellectuel de la philosophie néo-thomiste de Maritain, qui appelle à la réalisation d'une chrétienté profane plutôt que la restauration d'une monarchie catholique, ou de la théologie de Maurice Blondel donnera enfin un idéal d'action à la fois mobilisateur pour des militants et acceptable par les évêques.

Les mouvements d'Action catholique qui émergent de 1890 aux années quarante prennent deux grandes directions sans que les évêques français ne tranchent finalement entre les deux formules même si leurs suffrages semblent grandir pour la deuxième :

- l'une dans le sillage de la rhétorique de la régénération nationale et de la défense catholique, plus à destination d'une élite nobiliaire et bourgeoise, autour des «ligues», notamment féminine des années 1890-1900, ou de la puissante Fédération Nationale Catholique du général de Castelnau de l'entre-deux-guerres. La FNC peut tracer sa voie au sein du catholicisme en évitant les écueils de l'Action Française (l'attachement exclusif à la monarchie et la recherche de l'agitation) d'une part et du Sillon d'autre part (l'attachement exclusif à la démocratie) tout en portant des options politiques (l'opposition au «laïcisme» du Cartel des Gauches) dans un discours social et patriotique plus général (l'attachement à la famille, à l'école libre, à l'armée). Cette ligne

conservatrice et morale a pu imprimer l'action des fédérations diocésaines de jeunes filles également.

- l'autre formule de l'Action catholique est peut-être plus «sociale» dans le sens où le primat est accordé à la formation concrète de ses membres selon la doctrine sociale de l'Église telle qu'elle se développe à partir de Rerum novarum. Ces mouvements s'attachent à la résolution des problèmes économiques dans le sillon des catholiques sociaux du XIXe. La création de la JOC en 1927 ouvre la voie la «spécialisation» par milieu. Elle apparaît de plus en plus au cours des années trente, et notamment après le succès du grand rassemblement de 1937 au Parc des Princes, comme la bonne formule de la reconquête des masses populaires. Si le spirituel est présent dans ces différents mouvements, il ne prend plus forcément la forme d'exercices de piété et ne se centre plus prioritairement sur l'assistance aux sacrements. Le pari étant qu'en se montrant concret et solidaire des problèmes des paysans ou des ouvriers, les catholiques les ramèneront ou les garderont dans leur giron en révélant les deux côtés d'une solidarité que certains nomment charité. L'héritage du Sillon reste là évident.

Cette typologie double a ses limites dans le sens où l'entre-deux-guerres n'est pas pour autant marqué par la disparition des oeuvres paroissiales et des patronages qui, d'une certaine manière, se maintiennent et font même preuve de vitalité (Cholvy 1985b). Si l'entre-deux-guerres est la grande période de l'Action catholique spécialisée dans les discours et les mémoires, il serait impropre de réduire le catholicisme français à elle. La distinction sera plus claire après la seconde Guerre mondiale. Venant des pays anglo-saxons et du protestantisme, la formule du «scoutisme», s'installe également dans les réseaux catholiques avec un succès grandissant dans les années 1920. Tous ces mouvements participent plus globalement à l'ébullition sociologique et l'inventivité du catholicisme français de l'après séparation de 1905.

En conclusion, sur le temps long du XIXe/début XXe, on peut voir émerger deux modèles pastoraux. Les deux reposent sur un attachement fort et vivace au catholicisme romain et se pensent comme un projet utopique de fonder une société meilleure que celle issue du libéralisme politique et économique. Autant chez le prêtre d'œuvre, l'homme d'œuvre que le militant d'Action catholique, on retrouve cet idéal qu'on peut qualifier d'intransigeant, même si, dans les faits, les mouvements ont pu être des moyens d'acclimatation en terre catholique d'idées ou de fonctionnements issus de la sphère libérale. Le premier modèle, qui domine tout le premier XIXe siècle, est encore centré sur le sacerdoce et l'action défensive de l'Église dans des espaces contrôlés étroitement par le clergé (oeuvres, écoles, patronages) mais où peuvent collaborer des laïcs et auxquels le nom de «mouvements catholiques» correspond bien. Ce mouvement catholique peut être également vu comme un lieu d'expérimentation et de maturation. Certains laïcs d'exception émergent et travaillent ainsi à l'élaboration d'une acceptation plus positive du laïcat dans la tradition catholique (Armand de Melun, Frédéric Ozanam). Le second modèle pastoral accorde plus d'importance au laïcat et émerge progressivement dans le dernier tiers du XIXème siècle lorsque la République laïque se consolide. Les catholiques,

à l'appel de Rome, l'acceptent, de manière pragmatique et empirique le nouveau cadre social et cherchent à le changer intérieurement de manière capillaire. Ce modèle d'action n'a plus pour cadre unique la paroisse mais la société de manière plus large qu'il faut transformer à partir des moyens légaux et techniques contemporains. Il bascule d'une logique plutôt défensive, voire réactionnaire, à une logique offensive et apostolique. Le clergé semble alors prêt à considérer que le laïcat constitue une réalité propre du plan de Dieu qui peut collaborer à sa mission, à condition, toutefois, qu'il se soumette in fine à son autorité et ses consignes. Dans un chassé-croisé d'expériences et de théorisations, dans un dialogue permanent avec les encycliques pontificales, laïcs, prêtres et évêques mettent au point l'Action catholique comme la formule la plus adaptée à l'engagement social des catholiques.

Anthony Favier,
Université Lyon 2 Lumière, LARHRA
anthony.favier@univ-lyon2.fr

Chronologie indicative

1801		Le Concordat, complété par les Articles Organiques, fixe les grandes lignes des rapports entre l'Église catholique et l'État en France
	25 janvier	Bref du pape Pie VII reconnaissant une forme de vie nouvelle entre la vie religieuse et la vie séculière. Le père Delpuits l'expérimente en France en fondant l'association qui deviendra plus la «Congrégation».
1833	12 février	Dans une lettre, Félicité de La Mennais emploie l'expression «action catholique»
	mai	Frédéric Ozanam fonde, avec 6 autres laïcs, la Société de Saint-Vincent de Paul dans l'église Saint-Etienne du Mont à Paris.
1844		Montalembert fonde le Comité laïque de défense religieuse
1854		Léon Harmel ouvre sa filature du Val-du-Bois à Reims. Il y développe un réseau serré d'œuvres et de patronages à destination des employés.
1864		Lettre-encyclique de Pie IX <i>Quanta cura</i> suivi d'une liste, Syllabus, des erreurs du monde moderne
1871	septembre	Réunion des dirigeants des différentes œuvres catholiques à destination des ouvriers à Nantes. Création par Mgr Fourcade de l'Union des Associations Ouvrières Catholiques ou «Union des Œuvres».
	novembre	Création de l'Œuvre des Cercles Catholiques Ouvrières par Maurice Maignen, religieux laïc de la congrégation des frères de Saint-Vincent-de-Paul, avec l'aide d'Albert de Mun et René de la Tour du Pin.
1873		Le Congrès de Nantes de l'Union des Oeuvres réunit 300 participants.
1875		L'œuvre des Cercles réunit 18 000 membres, dont 15 000 ouvriers, et dispose de 130 comités et 150 cercles (Yvon Tranvouez).
1878		Léon XIII devient pape
mars 1880		dissolution de la Société de Jésus en France et décrets sur les congrégations religieuses non autorisées

1884	L'évêque suisse Mermillot fonde un groupe d'études sur la question sociale et ouvrière où l'on trouve Albert de Mun, René de la Tour du Pin, Henri Lorin : «l'union de Fribourg».
1885	Lettre-encyclique de Léon XIII <u>Immortale Dei</u> sur les rapports que les catholiques doivent entretenir avec les États contemporains et les idées politiques de leur temps.
1886	Albert de Mun crée l'Association Catholique de la Jeunesse Française Le père Vincent de Paul Bailly crée le journal <u>Le Noël</u> autour duquel se fédèrent des groupes de jeunes filles qui correspondent entre elles, les «noëlistes».
1891	lettre-encyclique de Léon XIII <u>Rerum novarum</u> qui précise la doctrine sociale de l'Eglise face à l'industrialisation et la question sociale
16 février 1892	lettre-encyclique de Léon XIII <u>Inter sollicitudines</u> qui invite les catholiques français à investir la République de l'intérieur pour la changer dans un sens favorable à leurs intérêts
1893	Au collège jésuite Stanislas à Paris se constitue un groupe informel d'étudiants dont Marc Sangnier et Paul Renaudin. Tous souhaitant étudier les problèmes sociaux à la lumière de l'enseignement des papes. Ils disposent d'une bulletin intitulé <u>le Sillon</u> .
1896	Congrès ecclésiastique de Reims
1898	Organisation effective du Sillon comme «comité d'initiatives» pour pénétrer les patronages et les oeuvres catholiques. Le groupe se caractérise par l'existence d'un «comité d'études» où se côtoient ouvriers et étudiants. Mise en place au niveau national d'une Fédération gymnique et sportive des patronages de France.
1899	Appel à la jeunesse du Sillon.
1900	Congrès ecclésiastique de Bourges
1901	Loi sur la liberté d'association. Création d'un «délit de congrégation» non autorisée. Création de la Ligue des Femmes Françaises
1902	Création de la Ligue Patriotique des Françaises

<p>1904</p>	<p>Loi interdisant l'enseignement aux congréganistes</p> <p>Naissance de l'Union des noëlistes</p>
<p>1905</p> <p>11 juin</p> <p>9 décembre</p>	<p>600 Cercles du Sillon en France (Jeanne Caron)</p> <p>lettre encyclique de Pie X aux évêques italiens <u>Il fermo proposito</u> où il se donne comme objet de traiter des «multiples oeuvres de zèle, entreprises pour le bien de l'Église, de la société et des individus, communément désignés sous le nom d'Action catholique, qui, par la grâce de Dieu fleurissent en tout lieu et abondent pareillement en Italie»</p> <p>Loi de Séparation des Eglises et de l'État en France. L'État «ne reconnaît, salarie ni subventionne aucun culte».</p>
<p>1910</p>	<p>Condamnation du Sillon par Pie X</p>
<p>1920</p>	<p>Création de l'Association des Scouts de France</p>
<p>1924</p>	<p>Création de l'association des Eclaireurs de France</p> <p>Le Général de Castelnau fonde la Fédération Nationale Catholique en réponse de la politique anti-religieuse du Cartel des gauches.</p>
<p>1926</p>	<p>Condamnation de l'Action française par Pie XI</p>
<p>1927</p>	<p>Formalisation officielle des premiers groupes de Jeunesse Ouvrière Chrétienne par le chanoine Guérin à Clichy-sous-Bois.</p>
<p>1931</p>	<p>Naissance du Conseil central de l'Action Catholique auprès de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques avec comme secrétaire général le Chanoine Lecourbe.</p> <p>ACJF devient le mouvement fédérateur et coordinateur des différents mouvements d'Action catholique reconnus par l'épiscopat français.</p>

Bibliographie

- Aubert, Roger (1975), 'Pastorale et Action catholique', in Roger Aubert (ed.), *Nouvelle Histoire de l'Eglise. 5- L'Eglise dans le monde moderne (1848 à nos jours)* (Paris: Seuil), pp. 141-55.
- Brejon de Lavergnée, Matthieu (2008), *La Société Saint-Vincent de Paul au XIXe. Un fleuron du catholicisme social* (Paris: Cerf) 713 p.
- Caron, Jeanne (1966), *Le Sillon et la démocratie chrétienne* (Paris: Plon) 799 p.
- Cholvy, Gérard (1985a), 'De l'homme d'oeuvre au militant : une évolution dans la conception du laïcat catholique en France depuis le XIXe siècle', *Bibliothèque de la Revue d'Histoire Ecclésiastique*, 71, pp. 215-42.
- (juillet-décembre 1982), 'Patronages et oeuvres de jeunesse', *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, 181, pp. 235-56.
- (ed.), (1985b), *Mouvements de jeunesse chrétiens et juifs : sociabilité juvénile dans le cadre européen, 1799-1968* (Paris: Cerf).
- (ed.), (1988), *Le patronage, ghetto ou vivier ?*, ed. Actes du Colloque organisé à Paris par le GRECO 2 du CNRS (11-12 mai 1987, Paris: Nouvelle Cité) 368 p.
- Cholvy, Gérard and Hilaire, Yves-Marie (eds.) (1986), *Histoire religieuse de la France contemporaine. 2, 1880-1930* (Toulouse: Privat) 457 p.
- Dumons, Bruno (2006), *Les dames de la Ligue des femmes françaises, 1901-1914* (Histoire religieuse de la France; Paris: Cerf) 526 p.
- Duriez, Bruno, et al. (eds.) (2005), *Les catholiques dans la République : 1905-2005* (Paris: Editions de l'Atelier) 365 p.
- Duroselle, Jean-Baptiste (1951), *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)* (Paris: Presses Universitaires de France).
- Garrone, Gabriel-Marie (1960), *L'Action Catholique : son histoire, sa doctrine, son panorama, son destin* (Je sais, Je crois; Paris: Fayard) 127 p
- Langlois, Claude (1984), *Le Catholicisme au féminin. Les Congrégations françaises à Supérieure Majeure au XIX^e siècle* (Paris: Cerf).
- Levillain, Philippe (1983), *Albert de Mun : catholicisme français et catholicisme romain du Syllabus au Ralliement* (Bibliothèque des Ecoles Françaises d'Athènes et de Rome; Rome: Ecole Française de Rome) 1062 p.
- Mayeur, Jean-Marie (1980), *Des partis catholiques à la démocratie chrétienne : XIXe-XXe siècles* (Collection U; Paris: Armand Colin) 247 p.
- (1986), 'Mouvement catholique italien et mouvements catholiques européens', in Jean-Marie Mayeur (ed.), *Catholicisme social et démocratie chrétienne. Principes romains, expériences françaises* (Paris: Cerf), pp. 94-110.
- (2007), *Le Sillon de Marc Sangnier et la démocratie sociale* ed. Actes du colloque des 18 et 19 mars 2004 (Annales Littéraires Besançon: Presses Universitaires de Franche-Comté) 210 p.
- Molette, Charles (1968), *L'Association catholique de la jeunesse française : 1886-1902, une prise de conscience du laïcat catholique* (815 p. ; Paris: Armand Colin).
- Montuclard, Maurice (1965), *Conscience religieuse et démocratie : la deuxième démocratie chrétienne en France, 1891-1902* (Paris: Seuil) 285 p.
- Moulinet, Daniel (2008), *Laïcat catholique et société française : les comités catholiques, 1870-1905* (Histoire religieuse de la France; Paris: Cerf) 582 p.
- Pelletier, Denis (1997), *Les catholiques en France depuis 1815* (Repères; Paris: La Découverte) 125 p.
- Pierrard, Pierre (1988), *Les laïcs dans l'Eglise de France : XIXe-XXe siècles* (Paris: Editions ouvrières) 298 p.

GRACS, séance 1: «Définir l'Action catholique», 12 octobre 2011.

Rémond, René (1964), *Les deux congrès ecclésiastiques de Reims et de Bourges : un témoignage sur l'Eglise de France* (Paris: Sirey) 242 p.

Roux, Jacqueline (1995), *Sous l'étendard de Jeanne : les fédérations diocésaines de jeunes filles, 1904-1945 : une ACJF féminine ?* (Histoire religieuse de la France; Paris: Cerf) 310 p.

Sorrel, Christian (2003), *La République contre les congrégations. Histoire d'une passion française, 1899-1904* (Paris: Cerf) 266 p.

Tranvouez, Yvon (1988), *Catholiques d'abord : approches du mouvement catholique en France : XIXe-XXe siècle* (Paris: Editions Ouvrières) 264 p.